



Médiathèque Municipale De Lapouyade

Responsable : Laura HARQUIN

Espace Gérard Denoël (derrière la mairie)
25 Ter Avenue de Verdun - 33620 LAPOUYADE
☎ 05 57 49 42 89 / Email : bm.lapouyade@wanadoo.fr
Page dédiée sur le site internet communal :
<https://lapouyade.jimdofree.com/>

Le catalogue des bibliothèques du réseau est consultable sur
<https://reseaudesbib.bibenligne.fr>

Vous pouvez également consulter vos prêts en cours et réserver un document depuis votre **compte abonné** en renseignant votre identifiant (il peut s'agir de votre n° de compte abonné....., de votre nom d'utilisateur ou de votre adresse mail), ainsi que votre mot de passe.

Médiathèque gratuite et ouverte à tous.
Ouvrages pour enfants et adultes.



Horaires :

Du Lundi au Samedi de 9h à 12h
Mardi, Mercredi, Vendredi 14h30-18h
Samedi 14h-17h30

Fiche d'inscription

- Adulte
- Enfant (responsable légal :.....)

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

.....

☎

Email :

Règlement Médiathèque Municipale de LAPOUYADE

Généralités :

La médiathèque municipale est un service public.

C'est un lieu de découverte, de culture, d'information et d'éducation.

Les services de la médiathèque municipale sont gratuits de manière à encourager l'accès au plus grand nombre.

Un responsable est disponible pour vous accueillir, vous aider et vous conseiller dans vos recherches.

A l'intérieur des locaux de la médiathèque, les usagers sont tenus de respecter le calme et le silence nécessaires à tous, et s'engagent à ne pas fumer, ne pas manger ni boire, et ne pas introduire d'animaux.

Inscription :

Il suffit de se présenter à la médiathèque afin de remplir une fiche d'informations et de signer un règlement.

Remarque : les lecteurs inscrits sont tenus de signaler leur changement de domicile.

Emprunt :

L'emprunt des ouvrages nécessite une inscription auprès du responsable.

Le prêt est gratuit pour tous.

Le lecteur inscrit :

- bénéficie d'un prêt illimité de documents, dans la limite de 2 nouveautés, pour une durée de 4 semaines
- est responsable des ouvrages qu'il emprunte
- s'engage à respecter les conditions de prêt
- devra racheter tout ouvrage perdu ou détérioré sur la base du prix annoncé dans les catalogues d'éditeurs (responsabilité du représentant légal si l'emprunteur a moins de 18 ans)
- ne doit ni écrire ni dessiner sur les ouvrages

Tout manquement aux articles précédents peut entraîner une suspension provisoire de prêt ou une suspension définitive du droit d'emprunter dans certains cas d'abus flagrants.

Conditions d'accès à la médiathèque :

Les jeunes enfants doivent être accompagnés.

Les enfants mineurs fréquentent la médiathèque municipale sous la seule responsabilité de leur représentant légal qui veillera au respect du règlement.

Tout usager s'engage à se soumettre au présent règlement.

Je soussigné(e)

usager de la médiathèque municipale de Lapouyade

responsable légal de l'usager

certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter (ou le faire respecter) dans sa totalité.

Fait à Lapouyade le/...../..... Signature :

Règlement Médiathèque Municipale de LAPOUYADE



Généralités :

La médiathèque municipale est un service public.

C'est un lieu de découverte, de culture, d'information et d'éducation.

Les services de la médiathèque municipale sont gratuits de manière à encourager l'accès au plus grand nombre.

Un responsable est disponible pour vous accueillir, vous aider et vous conseiller dans vos recherches.

A l'intérieur des locaux de la médiathèque, les usagers sont tenus de respecter le calme et le silence nécessaires à tous, et s'engagent à ne pas fumer, ne pas manger ni boire, et ne pas introduire d'animaux.

Inscription :

Il suffit de se présenter à la médiathèque afin de remplir une fiche d'informations et de signer un règlement.

Remarque : les lecteurs inscrits sont tenus de signaler leur changement de domicile.

Emprunt :

L'emprunt des ouvrages nécessite une inscription auprès du responsable.

Le prêt est gratuit pour tous.

Le lecteur inscrit :

- bénéficie d'un prêt illimité de documents, dans la limite de 2 nouveautés, pour une durée de 4 semaines
- est responsable des ouvrages qu'il emprunte
- s'engage à respecter les conditions de prêt
- devra racheter tout ouvrage perdu ou détérioré sur la base du prix annoncé dans les catalogues d'éditeurs (responsabilité du représentant légal si l'emprunteur a moins de 18 ans)
- ne doit ni écrire ni dessiner sur les ouvrages

Tout manquement aux articles précédents peut entraîner une suspension provisoire de prêt ou une suspension définitive du droit d'emprunter dans certains cas d'abus flagrants.

Conditions d'accès à la médiathèque :

Les jeunes enfants doivent être accompagnés.

Les enfants mineurs fréquentent la médiathèque municipale sous la seule responsabilité de leur représentant légal qui veillera au respect du règlement.

Tout usager s'engage à se soumettre au présent règlement.